

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt trois septembre à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte des Vallons de Vilaine, légalement convoqué le dix-sept septembre 2026 s'est réuni à la Maison Intercommunale – 12 rue Blaise Pascal - à Guichen (35580), sous la présidence de Monsieur Frédéric MARTIN.

Présents : Thierry BEAUJOUAN ; Christian LEPRÊTRE ; Franck DANILO ; Mickaël TANGUY ; Pierrick AUFRAY (jusqu'à 19h55) Rémi PITRE ; Didier LE CHENECHAL ; Hugues RAFFEGEAU ; Yves PAPIL ; Pierrick PIEL ; Marie-Claire BRAULT ; Sandrine GORY ; Maryline LAIR ; Alexis ADRIEN ; Sébastien BOUCAULT ; David JUGAN : Soizic BLOUIN ; Hervé BOVI ; Bruno BAZIN ; Jacqueline SOLLIER ; Frédéric MARTIN ; Ludovic PAPION ; Christine ROGER ; Jean-François PILARD ; Philippe BRIZARD ; André RENAULT ; Ceyliane RATTO ; Christian POULAIN ; Florence DROUIN ; David HUREL ; Norbert JANVIER (jusqu'à 19h45).

Absents/excusés : Christine ROUSSOULIERES ; Isabelle BERTIN ; Christophe BRULLÉ ; Jean-François GUYOMARD ; Christophe VERON ; José MERCIER ; Loïc HERVOIR ; Matthieu CHANEL : Michèle MOTEL ; Corinne ROULLEAU ; Nelly LUC ; Roger MORAZIN ; Pascal GUERRRO ; Sébastien DENIER ; Norbert JANVIER à partir de 19h45 ; Pierrick AUFRAY à partir de 19h55

Pouvoir(s) : Norbert JANVIER à Frédéric MARTIN (à partir de 19h45) ; Jean-François GUYOMARD à Jean-François PILARD ; Sébastien DENIER à Pierre-Yves REBOUX ; Vincent MINIER à David JUGAN ; Matthieu CHANEL à Mickaël TANGUY ; Isabelle BERTIN à Jacqueline SOLLIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline SOLLIER

Nombre de délégués : ▪ en exercice : 46 ▪ présents : 29 ▪ votants : 35 ▪ absents/excusés : 17	2026/035 – Renouvellement du Comté de Programmation LEADER
---	---

Contexte : Les GAL ont été invités à être particulièrement vigilants pendant la période électorale (municipales de mars 2026 et renouvellements des conseils communautaires des EPCI), en ce qui concerne la validité des mandats des membres du collège public du comité de programmation. Il a été conseillé d'éviter l'organisation des réunions physiques et des consultations écrites pendant cette période, en attendant le renouvellement des membres.

Processus de renouvellement des membres du comité de programmation LEADER :

Pour rappel, le comité de programmation est composé de 46 membres (22 membres publics - 11 titulaires et 11 suppléants - et 24 membres privés - 12 titulaires et 12 suppléants).

Renouvellement collège public :

À la suite des élections municipales, le GAL a fait le point avec les communes membres du **collège public** concernées par le changement de représentants. Cela représente 10 membres sortants sur 22. À la suite du courrier personnalisé qui leur a été envoyé, 9 membres ont été remplacés sur 10 et un appel à candidature a été lancé du 1^{er} juillet au 31 août pour le remplacement d'un membre public (suppléant).

Ainsi, à la suite de la démission de la commune de Bain-de-Bretagne, membre suppléant du collège public, représentée par Jean-Yves Leclerc, ancien adjoint au maire, **le nouveau membre suppléant dans le collège public est la commune de Guignen représentée par Nelly LUC, maire**. Pour le collège public, seulement ce changement de structure membre doit être validé et formalisé via un avenant avec la Région.

En effet, il n'y a pas besoin d'avenant lorsque les structures membres restent inchangées, même si elles désignent un nouveau représentant. A titre d'information, les 9 représentants remplacés par leur commune sont :

- Madeleine Guillonnet, remplacée par Victoria Champagnat pour la commune de Guipry-Messac – Titulaire
- Nadine Dréan, remplacée par Norbert Janvier pour la commune du Grand-Fougeray - Titulaire
- Gilbert Ménard, remplacé par Christine Roger pour la commune Le Sel de Bretagne – Titulaire
- Dominique Delamarre, remplacé par Audrey Grosheny pour la commune de Guichen Pont-Réan – Titulaire
- Victor Lermite, remplacé par Charlotte Merault pour la commune de Saint Sulpice des Landes – Titulaire
- Lucie Saëz, remplacée par Patrick Hardy pour la commune de Baulon – Titulaire
- Jean-Marc Maldonado, remplacé par Alice Martin pour la commune de Guipry-Messac – Suppléant
- Eric Bourasseau, remplacé par Philippe Brizard pour la commune de Pléchâtel – Suppléant
- Yvon Mellet, remplacé par Florence Drouin pour la commune de Teillac – Suppléant

Renouvellement collège privé :

À la suite de la démission des membres privés (dont un représentant du Conseil de développement remplacé directement par sa structure), un appel à candidature a été lancé du 1^{er} juillet au 31 août et à la suite de l'analyse des candidatures, les nouveaux membres ont été sélectionnés conformément aux critères de représentation géographique et de parité femme-homme.

Ainsi, les nouveaux membres qui doivent être validés et formalisés via un avenant sont :

- À la suite de la démission de l'entreprise « Terre de l'O », membre titulaire du collège privé, représentée par Virginie Roussel, le nouveau membre titulaire est l'entreprise Ambulances Tizon, représentée par Vincent Tizon.
- À la suite de la démission de l'association « Café Associatif de Pancé », membre titulaire du collège privé, représentée par Robin Leboulanger, le nouveau membre titulaire est l'association Adel'Vie, représentée par Aurélie Lainé.
- À la suite de la démission de l'entreprise « Transports Orain », membre titulaire du collège privé, représentée par Brigitte Delahaie, le nouveau membre suppléant est l'entreprise « Menuiserie Auguin » représentée par Sandrine Quenouillère.
- À la suite de la démission de l'entreprise « La Ruée vers l'Air », membre suppléant du collège privé, représentée par Virginie Tardif-Durocher, le nouveau membre suppléant est l'entreprise « Rihet » représentée par Adrien Caro.
- À la suite de la démission de l'association « Les amis d'Eugène Aulnette », membre suppléant du collège privé, représentée par Bernard Aulnette, le nouveau membre suppléant est l'entreprise « Athéis » représentée par Marion Suquet.

A titre d'information, sans besoin d'avenant, le représentant remplacé par le Conseil de développement est :

- Yves Brossault, remplacé par Jean Luc Froehly - Titulaire

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la composition du nouveau Comité de Programmation LEADER exposée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout autre document relatif à cette décision ;
- **RAPPELLE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès sa transmission au contrôle de légalité ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

➔ ADOPTÉ :

- ➔ à **35** voix **POUR**
- ➔ à **0** voix **CONTRE**
- ➔ et **0** **ABSENTION**

Acte rendu exécutoire

- après transmission à la Préfecture le

Pour extrait conforme,

Le Président,

Frédéric MARTIN



- publication le
- notification le